

## METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

**DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**
**ARRÊTÉS**

25-F-0585

25-A-0080	HOUPLINES – PREMESQUES - Rue de la Bleue M36 - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0081	WAMBRECHIES - Rue d'Ypres - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0082	LEZENNES -Rue Paul Langevin - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0083	FRETIN - Boulevard du Petit Quinquin - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0084	BOIS GRENIER – ERQUINGHEM – LYS – LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - Rue Marle - Rue de l'Estrée - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0085	GRUSON - Rue du Maréchal Leclerc - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
25-A-0086	LEZENNES - Route Métropolitaine 146 - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
25-DD-0215	Organisation du "Tirage au sort - Ouverture saison nature 2025"
25-DD-0216	TOURCOING -Canal de Roubaix - Convention d'occupation temporaire - Fête du printemps le 22 mars 2025
25-DD-0225	FOURNES EN WEPPEES - Travaux d'enfouissement des réseaux aériens électriques et de télécommunications - Conclusion du marché



25-DD-0226	BAISIEUX - 3F Notre Logis - Garantie d'emprunt au titre du logement social
25-DD-0227	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - Clésence - Garantie d'emprunt au titre du logement social
25-DD-0228	LA MADELEINE - Vilogia Premium - Garantie d'emprunt au titre du logement social
25-DD-0229	LYS LEZ LANNOY - Clésence - Garantie d'emprunt au titre du logement social
25-DD-0230	MARCQ EN BAROEUL - Vilogia - Garantie d'emprunt au titre du logement social
25-DD-0231	NOYELLES LEZ SECLIN - 3F Notre Logis - Garantie d'emprunt au titre du logement social
25-DD-0232	RONCQ - Vilogia Premium - Garantie d'emprunt au titre du logement social
25-DD-0233	VILLENEUVE D'ASCQ - Vilogia - Garantie d'emprunt au titre du logement social

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.